



Un poison nommé : « dividende salarial »!

En période de
campagne
électorale, tous les
coups semblent
permis, même celui
de faire croire aux
cheminots qu'on leur
fait gagner de
l'argent en leur
faisant perdre du
pouvoir d'achat.

Certaines organisations syndicales se disputent le leadership pour savoir laquelle a obtenu 300€ de prime exceptionnelle, décision unilatérale de la Direction, en adressant un simple courrier à G.PEPY. Le Président de la SNCF est bien moins prompt à répondre quand il s'agit d'ouvrir de véritables négociations salariales.

A l'instar de l'intéressement, le « dividende salarial », cette invention de nos dirigeants sans valeur juridique, est accordée aux cheminots par la Direction, avec l'approbation de certaines organisations syndicales, en échange de milliers de suppressions d'emplois, de surcharge de travail, de mise sous-pression permanente des agents, d'externalisation de charges, de filialisations de nos missions, d'emplois précaires en Intérim et CDD, etc.

Le stratagème est en encore plus pervers, car si les sommes versées au titre de ce dividende avaient été traduites en augmentations générales de salaires, les cheminots auraient perçu 400€ en 2012, 400 + 364€ en 2013 et 400 + 364 + 300€ en 2014. De fait, chaque année cette mesure fait perdre mécaniquement du pouvoir d'achat. Nous sommes sur une perte brute de 764€ en trois exercices budgétaires.

A l'instar des patrons du MEDEF, nos dirigeants ont trouvé un excellent outil managérial pour abaisser ce qu'ils nomment le « coût du travail ». Réduction des effectifs, revalorisation des salaires en dessous de la hausse des prix, assèchement des caisses de retraite et de prévoyance, tout cela pour octroyer une prime qui donne l'illusion d'améliorer le pouvoir d'achat tout en le réduisant année après année.

Sur les trois dernières années, la Direction SNCF et ceux qui ont signé des accords salariaux en deçà de la hausse du coût de la vie, ont validé pour un cheminot sur une position de rémunération médiane (PR 15) une perte de pouvoir d'achat de 580€.

Pour rappel, les augmentations de salaires ont été de 0,9% en 2011, 0,5% en 2012 et 0,4% en 2013 en rapport les hausses des prix sur les mêmes années ont été de 2,1%, 1,3% et 0,8% selon l'indice INSEE.

Si la CGT s'oppose aux rémunérations individuelles assises sur les résultats financiers de l'entreprise, ce n'est pas pour priver les cheminots d'une prime, c'est parce que nous avons fait l'analyse du piège tendu par la Direction SNCF.

Seule une revalorisation générale des salaires permet une rémunération pérenne et fiable qui alimente les caisses de protection sociale de santé et de retraite et garantit une intégration réelle des revenus dans la future pension de retraite.

Les autres formes de rémunération sont soit des éléments de solde en contrepartie de sujétions ou en remboursement de frais supplémentaires, soit des primes et gratifications (la Prime, GIR, dividendes, intéressement, participation, etc.). Ces dernières sont accordées par la Direction pour assujettir les cheminots à leurs orientations et museler leurs légitimes revendications. Cet argent qui semble facile à gagner est un poison inoculé par nos dirigeants. Ce sont des méthodes issues des pratiques utilisées dans les grands groupes privés.

La Fédération CGT ne cautionnera pas de tels procédés. Il est inacceptable d'adosser la vie des cheminots à des rémunérations individuelles et aléatoires au bon gré de la Direction. Les seules et justes rémunérations du travail sont le salaire et les primes liquidables*.

*Liquidable: intégré dans le calcul de la retraite (ex: la prime de travail).

